

Covid-19 - Note d'information Transitions Pro Occitanie

Communication aux bénéficiaires relevant du dispositif « démission pour reconversion » :

Compte tenu de l'épidémie de covid-19 et des impacts potentiels sur la mise en œuvre des projets concernés par le dispositif « Démission pour Reconversion », le Ministère du Travail, assouplit **à titre exceptionnel** le délai de 6 mois au cours duquel le bénéficiaire porteur de projet est amené à démissionner (cadre institué par Décret). Ce délai pourra être renouvelé pour une durée équivalente.

Aussi, sur recommandation du Ministère du Travail, Transitions Pro Occitanie, propose de délivrer une nouvelle attestation « du caractère réel et sérieux du projet professionnel », faisant courir un nouveau délai de 6 mois, lorsque le délai réglementaire de 6 mois après la délivrance de l'attestation est arrivé à expiration.

Cette solution permettra au bénéficiaire de procéder, dans les délais impartis, à son inscription auprès de Pôle Emploi.

Pour ce faire, le bénéficiaire doit :

- **Inform**er au plus tôt le service gestion ***et dans tous les cas au moins 15 jours avant les dates de commissions pour être validée et rééditée***
 - o **par mail** à l'adresse gestiondossier@transitionspro-occitanie.fr
 - o puis **par courrier** à l'adresse du siège : Parc Technologique du Canal - 4 rue Giotto - CS 72280 - 31522 Ramonville Saint Agne ;
 - o via la rubrique « échanges » de son espace personnel
- **Expliquer**, de manière synthétique, le contexte lié au COVID-19 ;
- **Rappeler** précisément le **numéro de dossier** et le **nom du bénéficiaire**

Soyez assurés que Transitions Pro Occitanie met tout en œuvre pour remplir au mieux ses missions et répondre à vos attentes.

La Direction Générale